Département des Côtes d'Armor
Commune de Cohiniac

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212200455-20260314-DCM2026_09COHI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le samedi 14 mars 2026 à 10h00, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEDER, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour, transmis le 2 mars 2026.

Etaient présents : M. Jean-Paul HEDER, Mme Valérie MAHE, Mme Marie-Christine LABICHE-MICHEL, M. Jean-Paul ALLAIN, Mme Isabelle LISCORNET, M. Jean-Jacques ALLAIN

Absents excusés: M. Loïc LE BEUAN (pouvoir à Mme LABICHE-MICHEL), Mme Nathalie LECOQ (pouvoir à M. Jean-Paul HEDER)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine LABICHE-MICHEL

DCM 2026_09COHI – Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des impôts locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE de FIXER** les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 38.41 %
Taxe foncière (non bâti) : 89.93 %
Taxe habitation (résidence secondaire) : 13.65 %

Les taux sont donc inchangés.

Le maire signe l'état 1259 taux FDL (Fiscalité Directe Locale) 2025 qui sera transmis aux services préfectoraux et à la trésorerie.

Fait et délibéré à Cohiniac,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Jean-Paul HEDER

